



30, rue du Faubourg Poissonnière - 75010 Paris - [www.parisartistes.com](http://www.parisartistes.com)

Karine Paoli - Présidente : [karine.p@parisartistes.com](mailto:karine.p@parisartistes.com) - 06 82 77 80 58

bureau : [contactparisartistes@gmail.com](mailto:contactparisartistes@gmail.com)

## DOSSIER D'INSCRIPTION 2014

*Les dates de l'accrochage, vernissage de clôture et du décrochage de l'exposition collective seront précisées ultérieurement.*

*«PARISARTISTES # est une marque française enregistrée sous le numéro 4031482. Toute reproduction de celle-ci sans autorisation préalable de son titulaire est strictement interdite ».*

## 1 - Introduction :

1.1 PARISARTISTES # est une association à but non lucratif créée en novembre 2013, sous l'impulsion de fervents défenseurs de la créativité artistique au profit du savoir des Artistes.

1.2 L'association a pour objet social la création, la production, le développement, la diffusion d'événements artistiques et culturels dont elle assure la promotion. Ces événements mettront en oeuvre toutes les actions nécessaires pour assister des artistes dans leur développement, éditer des supports de communication afin de sensibiliser le public à la vie artistique de Paris.

## 2 - Le Projet PARISARTISTES # :

2.1 L'association PARISARTISTES # organise pendant 7 jours, **du 3 au 5 mai une exposition collective et du 9-10-11 et 12 octobre 2014**, les Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes de Paris sous la forme d'une biennale.

2.2 **Une exposition collective** sera organisée afin d'établir une vitrine générale des artistes participant à cet événement.

Le format des œuvres exposées sera le même pour chaque artiste (peintures, dessins, gravures et photographies), à savoir 40x60 (pour les peintres, rapprochez-vous le plus possible de ce format).

2.3 Pour les sculpteurs, il conviendra d'apporter vos socles blancs. Pour les installations, les vidéos, la sélection se fera au cas par cas avec les Commissaires d'Exposition par rapport aux photos envoyées dans votre dossier de candidature.

## 3 - Modalités de participation à PARISARTISTES # :

3.1 Cet événement est ouvert aux artistes de plus de 18 ans, et ayant un atelier d'artiste à Paris, pour exposer leurs œuvres artistiques dans les disciplines suivantes : peinture, dessin, sculpture, installation, photographie, vidéo, design, gravure, mosaïque et artisanat d'art.

3.2 Tous les artistes inscrits avec atelier et n'ayant pas d'atelier à Paris devront justifier de leur domiciliation à Paris par un document (quittance de loyer, facture téléphone (hors portable), facture EDF...). L'artiste devra le spécifier sur le bulletin d'inscription (Annexe 2) afin que PARISARTISTES # lui trouve un «lieu partenaire» dans la mesure des disponibilités.

En aucun cas l'association PARISARTISTES # ne sera tenue responsable si tous les lieux partenaires ont déjà été attribués à des artistes. Aucun dossier ne sera retourné mais un mail sera envoyé à l'artiste afin de le prévenir qu'il ne pourra pas participer à l'édition PARISARTISTES # 2014. Dans ce cas, les frais d'inscription seront retournés dans les deux mois maximum à l'issu de l'envoi du mail.

3.3 Les galeries d'art et lieux partenaires qui pourront accueillir des artistes n'ayant pas d'atelier d'artiste sont également les bienvenus lors de cet événement.

#### **4 - Dossier de candidature :**

4.1 Les dossiers de candidature devront être rédigés en français et devront être renvoyés par courrier signés à l'adresse : PARISARTISTES # - A l'attention de Mme Karine Paoli au 30, Rue du Faubourg Poissonnière - 75010 Paris avant la date du **21 juin 2014** cachet de la poste faisant foi.

4.2 Ces dossiers devront comporter obligatoirement :

- le formulaire d'inscription dûment complété et signé,
- un CV avec photo (2 pages A4 maximum),
- 2 photographies d'oeuvres candidates à l'exposition collective, sachant qu'une seule sera retenue (électionnée par les Commissaires d'Exposition. Merci de nous préciser leur valeur en Euros pour l'assurance).
- l'autorisation d'exploitation du droit à l'image complétée et signée (Annexe 5).
- un justificatif de domicile (hors facture de téléphone portable).
- le règlement par chèque.

#### **5 - Frais d'inscription :**

5.1 Si vous êtes :

- a) artiste : 70 € au titre des droits d'inscription comprenant 20 € d'adhésion à l'association (Annexes 1 ou 2).
- b) Lieu partenaire accueillant un/des artistes de l'association : 20 € d'adhésion à l'association (Annexe 4).
- c) Association Partenaire : 50 € pris en charge par l'association et 20 € par artiste inscrit (Annexe 3).
- d) Galerie et/ou lieu n'exposant pas d'artiste de l'association PARISARTISTES (annexe 5).

5.2 Des tarifs dégressifs seront accordés sur demande à partir de 3 artistes exposant dans le même atelier et/ou lieu partenaire (hors association).

5.3 L'adhésion à l'association est fixée à 20 € pour les non-exposants et tous ceux qui souhaitent soutenir les actions de l'association. Adhésion valable 2 ans (2014-2015) (Annexe 5).

5.4 Les frais d'inscription se régleront par chèque unique à l'ordre de «association PARISARTISTES» lors de l'envoi du dossier d'inscription. Si le règlement n'est pas joint à ce dossier, l'inscription ne sera pas prise en compte.

#### **6 - Obligations des artistes :**

6.1 Tous les artistes sélectionnés par PARISARTISTES # doivent exposer dans un lieu situé dans Paris.

6.2 Chaque artiste devra organiser un vernissage le jeudi 9 octobre 2014 dans son atelier ou lieu partenaire, et ce à ses frais (sauf arrangements internes avec le lieu qui vous accueillera).

6.3 L'accès aux ateliers d'artistes et autres lieux d'exposition devra être indiqué par la présence d'une signalétique définie ultérieurement sur la porte, vitrines et/ou fenêtre(s) du lieu, afin d'avertir de la participation à PARISARTISTES # auprès du public et ce à partir du jeudi 9 octobre.

6.4 Tous les artistes doivent respecter obligatoirement les heures d'ouverture spécifiées sur le bulletin d'inscription (Annexes 1, 2, 3 et 4). En cas de non respect, nous nous réservons le droit de sanctionner l'artiste lors des prochaines Portes Ouvertes de 2016.

6.5 Chaque artiste devra promouvoir la manifestation en distribuant des affiches-plans, flyers,

6.6 Chaque artiste participant s'engage à garantir PARISARTISTES # de disposer de tous les droits ou les autorisations nécessaires à l'exploitation des droits de propriété intellectuelle (incluant les droits de propriété industrielle et les droits de propriété littéraire et artistique, ainsi que les droits voisins du droit d'auteur) sur les œuvres présentées lors de l'exposition collective ainsi que sur les œuvres présentées dans son atelier d'artiste. PARISARTISTES # ne pourra être tenue pour responsable de la violation de ces droits appartenant à des tiers de quelque manière que ce soit et ne pourra voir sa responsabilité engagée devant les juridictions compétentes à cette fin.

6.7 Chaque artiste autorise PARISARTISTES # à publier son nom (ou pseudo) ainsi que ses coordonnées personnelles et l'adresse de son atelier ou lieu partenaire sur tous les documents de communication, sur le site internet de PARISARTISTES # et autres supports ainsi que sur des sites partenaires (institutionnels, médias...).

6.8 Chaque artiste s'engage à accepter que la création sélectionnée pour l'exposition collective puisse être diffusée publiquement, en intégralité à l'occasion de l'exposition collective, ainsi que sur le site internet de PARISARTISTES # et/ou sur les sites partenaires et sponsors, et pour la promotion de l'événement PARISARTISTES # par le biais de tout média connu ou à venir (télévision, internet, applications smartphone, ...) conformément à l'annexe 5.

6.9 L'artiste s'engage à apporter aux dates et horaires déterminés par PARISARTISTES # l'œuvre sélectionnée pour l'exposition collective et ce en respectant le choix des Commissaires d'Exposition qui auront fait la sélection. Dans le cas contraire, l'œuvre ne sera pas exposée lors de cette exposition collective.

Le décrochage se fera par les artistes aux dates et horaires précisés. Aucune oeuvre ne pourra être gardée par PARISARTISTES # d'où la nécessité de venir au décrochage le jour indiqué.

6.10 Chaque artiste devra être présent au vernissage de clôture afin de savoir s'il a été sélectionné par le public ou le Jury de Professionnels et de recevoir le Trophée PARISARTISTES # 2014.

## 7 - Responsabilités et engagements de l'association PARIS ARTISTES # :

7.1 L'association PARISARTISTES # ne saurait être tenue responsable de tout dommage physique ou matériel sur les personnes, biens ou œuvres d'arts, occasionnés par un ou des participants lors de cet événement, dans les ateliers, lieux partenaires et de l'exposition collective. Une assurance privée devra être souscrite par les artistes conformément à l'article 8.

7.2 PARISARTISTES # s'engage à fournir un accompagnement de qualité et toute la communication nécessaire à la mise en valeur de l'artiste et de ses œuvres, avant, pendant et après l'événement (site internet, magazines, catalogues, dossiers de presse, communiqués de presse, ... sur tous les supports utilisés).

7.3 PARISARTISTES # organisera en parallèle de l'ouverture des Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes une exposition collective avec une œuvre sélectionnée pour chaque artiste (lieu et dates à confirmer). L'accrochage de chaque œuvre sera réalisé par des bénévoles de l'association sous le contrôle des deux Commissaires d'Exposition et de la Présidente de PARISARTISTES #. Cette exposition fera l'objet d'un vernissage sur invitation.

7.4 L'association PARISARTISTES # se réserve le droit dans les cas de force majeure et/ou de catastrophes naturelles conformément aux dispositions légales en vigueur de reporter, d'écourter ou d'annuler l'événement précité (article 1148 du Code civil).

7.5 PARISARTISTES # s'engage à faire son maximum pour trouver des lieux partenaires aux artistes qui n'ont pas d'atelier d'artiste grâce à une liste de lieux partenaires dont ils bénéficieront. Cependant, l'artiste devra également chercher activement de son côté un lieu d'exposition dans l'arrondissement de Paris de son choix.

**8 - Assurance :**

Pour son atelier ou lieu d'exposition, chaque artiste doit obtenir une couverture d'assurance pour les dommages ou la perte d'objets exposés, en raison d'un incendie, vol, cambriolage, de bris, de fuites, d'accident ou d'inondation (liste non exhaustive). L'accueil du public lors des Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes 2014, devra également être pris en compte dans sa police d'assurance.

**9 - Promotion :**

La promotion la plus importante et efficace reste le bouche-à-oreille créé par les artistes, galeristes, artisans participant à cet événement. N'hésitez donc pas à parler de votre participation autour de vous.

**PARISARTISTES #** mettra à la disposition de chaque artiste des affiches, plans, flyers et un site internet ([www.parisartistes.com](http://www.parisartistes.com)) où tous les renseignements le concernant seront relayés.

Les réseaux sociaux, sites internet partenaires, médias... seront sollicités pour donner de la visibilité à cet événement.

**10 - Exposition dans les ateliers :**

Il n'y a pas de thème imposé. Tous les médias sont encouragés mais des parcours thématiques pourront être proposés.

**11 - Loi applicable et juridiction compétente :**

Le présent accord est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige, celui-ci sera porté devant les seuls tribunaux de Paris, seuls compétents, étant précisé que les litiges portant sur le droit de la propriété intellectuelle restent de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance.

ANNEXE 1



# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(Pour un artiste exposant dans un atelier à Paris)

A retourner à  
**PARISARTISTES #**

Karine Paoli - 30, rue du faubourg Poissonnière 75010 Paris  
(écrivez en capitales svp)

La date limite des candidatures aux Portes Ouvertes 2014 est le  
**Samedi 21 juin 2014** cachet de la poste faisant foi.

NOM :

PRÉNOM :

NOM D'ARTISTE :

AGE :

DISCIPLINE :

ADRESSE D'EXPOSITION :

DIGICODE :

ETAGE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

E.MAIL :

SITE INTERNET (blog, facebook...) :

Vernissage organisé dans votre atelier :

Le jeudi 9 octobre 2014 de : 19h00 à 22h00.

**Horaires d'ouvertures des ateliers d'artistes à RESPECTER IMPÉRATIVEMENT :**

- \* Vendredi 10 octobre 2014 de : 14h00 à 20h00.
- \* Samedi 11 octobre 2014 : 14h00 à 20h00.
- \* Dimanche 12 octobre 2014 : 14h00 à 20h00.

Frais d'inscription :

**70 euros** (joindre un chèque à l'ordre de PARIS ARTISTES).

Date :

Signature de l'Artiste (précédée de la mention « **bon pour accord et « lu et approuvé »** ) :

ANNEXE 2



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(Pour artiste n'ayant pas d'atelier à Paris et ayant besoin d'un lieu partenaire)

A retourner à  
**PARISARTISTES #**

Karine Paoli - 30, rue du faubourg Poissonnière 75010 Paris  
(écrivez en capitales svp)

La date limite des candidatures aux Portes Ouvertes 2014 est le  
**Samedi 21 juin 2014** cachet de la poste faisant foi.

NOM :

PRÉNOM :

NOM D'ARTISTE :

AGE :

DISCIPLINE :

ADRESSE DU LIEU PARTENAIRE :

(Trouvé par vos soins et/ou par les nôtres dans la limite des lieux encore disponibles à la date de votre inscription) :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

E.MAIL :

SITE INTERNET de l'artiste (blog, facebook...) :

SITE INTERNET du lieu partenaire :

Vernissage organisé dans le lieu partenaire :

Le jeudi 9 octobre 2014 de : 19h00 à 22h00.

Horaires d'ouvertures des ateliers d'artistes à RESPECTER IMPÉRATIVEMENT :

- \* Vendredi 10 octobre 2014 de : 14h00 à 20h00.
- \* Samedi 11 octobre 2014 : 14h00 à 20h00.
- \* Dimanche 12 octobre 2014 : 14h00 à 20h00.

Frais d'inscription :

70 euros (joindre un chèque à l'ordre de PARIS ARTISTES).

Date :

Signature de l'artiste (précédée de la mention « **bon pour accord et « lu et approuvé »** ) :

ANNEXE 3

PARISARTISTES #

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(Pour association «Partenaire» )

A retourner à  
PARISARTISTES #

Karine Paoli - 30, rue du faubourg Poissonnière 75010 Paris  
(écrivez en capitales svp)

La date limite des candidatures aux Portes Ouvertes 2014 est le  
**Samedi 21 juin 2014** cachet de la poste faisant foi.

NOM de l'association :

NOM - PRÉNOM du Responsable de l'association :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

E.MAIL :

SITE INTERNET de l'association :

Vernissage organisé :

Le jeudi 9 octobre 2014 de : 19h00 à 22h00.

**Horaires d'ouvertures RESPECTER IMPÉRATIVEMENT :**

- \* Vendredi 10 octobre 2014 de : 14h00 à 20h00.
- \* Samedi 11 octobre 2014 : 14h00 à 20h00.
- \* Dimanche 12 octobre 2014 : 14h00 à 20h00.

Frais d'inscription :

**50 €**

**+ 20 € par artiste inscrit**

(Merci de nous fournir un tableau excel ou un dossier (formulaire d'inscription par artiste + cv + autorisation droit à l'image signée + justificatif de domicile de l'associaton)

Date :

**Signature du Responsable** (précédée de la mention « **bon pour accord et « Iu et approuvé »** ).

ANNEXE 4



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(Pour Lieu «Partenaire» )

A retourner à

**PARISARTISTES #**

Karine Paoli - 30, rue du faubourg Poissonnière 75010 Paris  
(écrivez en capitales svp)

La date limite des candidatures aux Portes Ouvertes 2014 est le  
**Samedi 21 juin 2014** cachet de la poste faisant foi.

NOM du Lieu PARTENAIRE :

NOM - PRÉNOM du Responsable du Lieu Partenaire :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

E.MAIL :

SITE INTERNET du lieu Partenaire :

Vernissage organisé :

Le jeudi 9 octobre 2014 de : 19h00 à 22h00.

**Horaires d'ouvertures RESPECTER IMPÉRATIVEMENT :**

\* Vendredi 10 octobre 2014 de : 14h00 à 20h00.

\* Samedi 11 octobre 2014 : 14h00 à 20h00.

\* Dimanche 12 octobre 2014 : 14h00 à 20h00.

Frais d'inscription :

**20 €**

(  
Date :

**Signature du Responsable** (précédée de la mention « *bon pour accord et « lu et approuvé* »).

ANNEXE 5



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(Pour Lieux / Galeries n'exposant pas d'artiste de PA  
mais des artistes de votre carnet d'adresse).

A retourner à  
**PARISARTISTES #**  
Karine Paoli - 30, rue du faubourg Poissonnière 75010 Paris  
(écrivez en capitales svp)

La date limite des candidatures aux Portes Ouvertes 2014 est le  
**Samedi 21 juin 2014** cachet de la poste faisant foi.

NOM du Lieu PARTENAIRE :

NOM - PRÉNOM du Responsable du Lieu Partenaire :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

E.MAIL :

SITE INTERNET de l'association :

Vernissage organisé :

Le jeudi 9 octobre 2014 de : 19h00 à 22h00.

**Horaires d'ouvertures RESPECTER IMPÉRATIVEMENT :**

- \* Vendredi 10 octobre 2014 de : 14h00 à 20h00.
- \* Samedi 11 octobre 2014 : 14h00 à 20h00.
- \* Dimanche 12 octobre 2014 : 14h00 à 20h00.

Frais d'inscription :

**90 €**

Date :

**Signature du Responsable** (précédée de la mention « *bon pour accord et « lu et approuvé* »).

# FORMULAIRE D'ADHÉSION à l'association PARISARTISTES # 2014 - 2015

Pour devenir membre et soutenir notre projet, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le renvoyer avec un chèque (libellé à PARISARTISTES) du montant de votre choix à :

Association PARISARTISTES #- 30, rue du Faubourg Poissonnière - 75010 PARIS

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

E.MAIL :

Je désire m'impliquer dans l'organisation : () OUI      () NON

Lieu partenaire (exposant un/des artistes de l'association PARISARTISTES #) : 20 €

Adhérent : 20 €

Bienfaiteur : 100 €

Sponsor : 500 €

Partenaire : à partir de 1 000 €

Mécène : à partir de 2 000 €

Date :

Signature (précédée de la mention « **bon pour accord et « lu et approuvé »** ) :

## ANNEXE 7

**ACCORD DE CESSION DE DROIT A L'IMAGE****Je soussigné(e)****Né(e) le** \_\_\_\_\_  
**À** \_\_\_\_\_**Demeurant**  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_***Agissant en mon nom personnel***

Autorise l'Association PARISARTISTES # à fixer, reproduire, représenter et communiquer mon image, ma voix, mon nom, mon prénom ainsi que tous les autres attributs de ma personnalité, y compris mes œuvres de l'esprit (peintures, sculptures, photographies, vidéos, dessins, installations, gravures – liste non exhaustive), ensemble ou séparément, en intégralité ou par extraits.

Cette autorisation couvre notamment l'exploitation de droits précités par tout mode de diffusion connu ou inconnu à ce jour (film, photo, site Internet de l'association PARISARTISTES # etc.) et notamment la télévision par voie hertzienne, par câblodistribution, par voie satellitaire, par l'ADSL (Internet haut débit), la télévision numérique terrestre (TNT), et de manière générale toutes les diffusions télévisuelles publiques ou privées, mais aussi pour toute utilisation cinématographique, la diffusion sur l'Internet et en particulier sur le site Web de l'association PARISARTISTES # et à toutes fins promotionnelles, publicitaires ou de relations publiques en lien avec cette exploitation, ainsi que la reproduction et la divulgation des droits précités par le biais de vidéogrammes, DVD, CD-vidéo, vidéocassettes ou tout autre support connu ou inconnu à ce jour.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour une durée de 2 (deux) ans à compter de la participation du soussigné à l'exposition organisée par l'association PARISARTISTES # 2014 (Biennale), et pour le monde entier.

Je garantis expressément avoir pleins pouvoirs et qualité pour accorder les droits cédés par la présente et que ces droits n'ont été en aucune manière cédés, hypothéqués, gérés, ni d'une façon quelconque dévolus en faveur d'un tiers, notamment aux termes d'un éventuel contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image.

**En deux exemplaires originaux** (merci de nous renvoyer le 2e exemplaire)

**Fait à** \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature** (précédée de la mention « **bon pour accord et « lu et approuvé »** ) :